



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

N° Spécial

22 Mars 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 22 Mars 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS N° 2019-016	08.03.2019	Arrêté portant composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

ARRETE DDCS N° 2019-016 DU 8 MARS 2019 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXENETISME ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.121-9 et R.121-12-7 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret n°2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif à l'agrément des associations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion professionnelle ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 28 novembre 2018 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale ;

Vu la circulaire du 31 janvier 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé dans le département des Hauts-de-Seine une commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Elle est placée sous l'autorité du Préfet.

Elle élabore et met en œuvre les orientations stratégiques en matière de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains. Elle met notamment en place une politique coordonnée d'actions en faveur des victimes de prostitution et d'exploitation sexuelle. A ce titre elle se réunit au moins une fois par an pour faire le bilan de la politique départementale en la matière et déterminer les priorités d'action à venir.

La commission départementale a également pour mission de rendre un avis sur les demandes d'engagement dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et

professionnelle transmises par les associations agréées à cet effet, ainsi que les demandes de renouvellement afférentes.

Article 2 : Sont membres de droit de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle :

- la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine, ou son représentant ;
- le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, ou son représentant ;
- le directeur du service départemental de la police judiciaire des Hauts-de-Seine, ou son représentant ;
- le directeur des migrations et de l'intégration de la préfecture des Hauts-de-Seine, ou son représentant ;
- le directeur de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-Seine, ou son représentant ;
- la directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ou son représentant.

Article 3 : Sont nommés membres de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle pour une durée de trois ans renouvelable :

- madame Camille LAURENS, substitut au pôle stupéfiants et criminalité organisée près le tribunal de grande instance de Nanterre ;
- monsieur Patrick DEVEDJIAN, président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ou son représentant ;
- monsieur Christian HUGUE, président du conseil départemental de l'Ordre des médecins ou son représentant ;
- monsieur Jacques GAUTIER, président de l'association des maires des Hauts-de-Seine ou son représentant ;
- monsieur Jean-Marc AUGUIN, directeur adjoint d'établissement de l'association Amicale du Nid des Hauts-de-Seine, agréée conformément aux dispositions de l'article R.121-12-2 du code de l'action sociale et des familles ou son représentant ;
- monsieur Boodram SARAYE, directeur de l'association ALTAIR, agréée conformément aux dispositions de l'article R.121-12-2 du code de l'action sociale et des familles ou son représentant ;
- madame Anne-Marie BERIOT, déléguée départementale de l'association Mouvement du Nid des Hauts-de-Seine, agréée conformément aux dispositions de l'article R.121-12-2 du code de l'action sociale et des familles ou son représentant.

Article 4 : L'arrêté n° DDCS 2018-002 du 1^{er} mars 2018 relatif à la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et notifié aux membres de la commission.

Fait à Nanterre, le 8 mars 2019

Le Préfet,

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>